

ARBRE GENEALOGIQUE

La succession des rois de France sous l'Ancien Régime

Réponds aux questions suivantes :

- *Qui est Louis XIII par rapport à Henri IV ?*
- *Qui est Louis XIV par rapport à Louis XIII ?*
- *Qui est Louis XV par rapport à Louis XIV ?*
- *Qui est Louis XVI par rapport à Louis XV ?*
- *Louis XIII a eu deux fils, Philippe d'Orléans et Louis XIV. Pourquoi est-ce Louis XIV qui fut choisi pour régner et non Philippe d'Orléans ?*
- *Pourquoi Louis, Grand Dauphin (fils de Louis XIV) et Louis dauphin (fils de Louis XV) n'ont-ils pas régné ?*
- *La plupart de ces rois ont eu des filles. Pourquoi n'ont-elles pas régné ?*

Trace écrite

Les lois fondamentales du royaume établissant les principes de succession :

- le gouvernement de la France est une monarchie héréditaire, par ordre de primogéniture (premier né de sexe masculin)
- les femmes, leurs descendants et les bâtards sont exclus de la couronne (c'est la loi salique).
- La majorité des rois est fixée à 13 ans révolus par ordonnance de 1374. Pendant la minorité, la régence appartient à la reine-mère ou, à défaut, au premier prince de sang.
- Le successeur légitime est considéré comme roi dès la mort du prédécesseur. Le sacre ne « fait » pas le roi, mais ajoute un caractère sacré au pouvoir royal.

ARBRE GENEALOGIQUE

La succession des rois de France sous l'Ancien Régime

